



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ordonnance de la CSP qui autorise Pepco à augmenter ses tarifs de 108,6 millions de dollars jusqu'en 2023 est consternante et préjudiciable aux contribuables

Le 4 juin 2021

Washington, DC - Cet après-midi, la Commission des services publics (CSP) de DC a approuvé une augmentation de 108,6 millions de dollars des tarifs de distribution de Pepco et la demande de Pepco de mettre en œuvre cette augmentation par le biais d'un plan tarifaire pluriannuel. L'autorisation de la CSP a été accordée malgré l'opposition de toutes les parties dans cette affaire - l'OPC, le gouvernement fédéral, le gouvernement du district, l'Association des immeubles d'appartements et de bureaux de la métropole de Washington et les syndicats - et l'opposition de centaines de membres de la communauté.

« L'action de la CSP est sans précédent et très frustrante », a déclaré Sandra Mattavous-Frye, du People's Counsel. « Jamais auparavant la Commission n'avait approuvé une augmentation des tarifs supérieure à 100 millions de dollars, accordant ainsi 80 % de ce que Pepco demandait. Les tarifs que la CSP a approuvés aujourd'hui sont excessifs et ne sont pas fondés. Ils ne pourraient pas tomber plus mal alors que tant de clients de Pepco continuent de souffrir financièrement en raison de la pandémie de COVID-19. À première vue, il ne semble pas que la CSP ait tenu compte des préoccupations des consommateurs ou qu'elle se soit penchée sur les difficultés auxquelles les contribuables sont confrontés aujourd'hui. »

« L'approbation d'un programme tarifaire pluriannuel de trois ans aggrave le préjudice », a poursuivi le People's Counsel. « Aucun élément du dossier ne justifiait le plan tarifaire pluriannuel, et l'approbation de la CSP contraint les résidents du district à financer Pepco sur la base d'une proposition conçue pour protéger la société et ses actionnaires aux dépens des clients. »

En tant qu'organisme de réglementation des services publics, la CSP doit rendre des décisions conformes à la loi, motivées et fondées sur des preuves au dossier. D'après la présentation faite lors de la réunion de la Commission, l'OPC craint sérieusement que l'ordonnance de la CSP ne respecte pas ces normes.

Au cours de la première phase de la procédure, l'OPC a défendu vigoureusement les intérêts des contribuables afin qu'ils bénéficient d'une procédure régulière et que la Commission dispose d'un dossier bien étoffé sur lequel fonder sa décision. L'OPC poursuivra ces efforts lors de la prochaine phase de la procédure. Après que l'ordonnance sera rendue publique, l'OPC l'examinera attentivement afin de s'assurer que toute partie de la décision qui n'est pas conforme à la loi, raisonnée et fondée sur des éléments de preuve au dossier soit mise en évidence et traitée dans une demande de réexamen.

« Les clients de Pepco méritent mieux que le mépris insensible de la société et de la Commission envers les intérêts des clients » a déclaré le People's Counsel. « C'est pourquoi l'OPC est du côté des consommateurs .

Contact medias :
Doxie McCoy Agent d'information publique
dmccoy@opc-dc.gov